



CNIL

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS

Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Producteur

Commission nationale de l'informatique et des libertés
(CNIL)

Nom de la base de données

CNIL

Site de diffusion des données publiques

<http://www.legifrance.gouv.fr>

rubrique : « Autorités administratives indépendantes »

Contenu

L'ensemble des délibérations de la CNIL (Avis, recommandations, normes simplifiées, autorisations etc) depuis la création de l'institution en 1978.

Nature des informations

Texte intégral de la délibération

Périodicité de la mise à jour

La CNIL fournit les délibérations hebdomadairement. La Direction de l'information légale et administrative met les données à disposition du licencié quotidiennement, au fur et à mesure de leur traitement. Cette périodicité ne saurait constituer une garantie de délai entre la mise à jour des données juridiques et la date d'émission des sources.

Type de licence

La Direction de l'information légale et administrative propose la fourniture de l'ensemble des données, objet de la licence, dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat de licence. Il n'y a pas de partition possible pour la base CNIL, la licence est globale. Elle peut contenir le stock et/ou le flux.

Conditions de réutilisation

La réutilisation s'opère sous condition de signature d'un contrat de licence et contre paiement d'une redevance.

Éléments de tarification

Un arrêté du Premier ministre fixe annuellement le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la Direction de l'information légale et administrative. (Arrêté du 19 novembre 2009 publié au JORF du 21 novembre 2009). En 2010, le coût de mise à disposition des données pour la licence globale est de :

- * 92.32 € pour le stock ;
- * 819.61 € pour le flux annuel.

Format des données

Fichiers XML

Méthode de transfert

La procédure de transmission des données est effectuée à partir d'un serveur FTP. Tous les fichiers restent disponibles sous forme d'archives mises à la disposition du licencié pendant une durée maximale de deux mois.

Contact

↳ Direction de l'information légale et administrative
Département de l'accès au droit
M. Pierre Larrède
26 rue Desaix - 75727 Paris cedex 15
Tél. 01 40 58 76 79
pierre.larrede@dila.gouv.fr

↳ Sur le site Légifrance :
http://www.legifrance.gouv.fr/html/licences/menu_licences.htm
Rubrique « procédure d'obtention des licences »